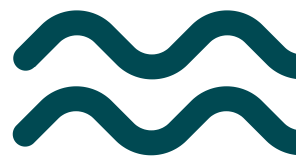
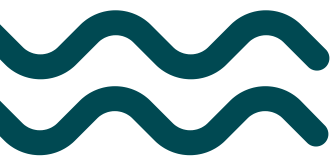


LIVRET D'ACCUEIL

DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP



Maladies invalidantes



Déficience motrice (amputation)



Déficience motrice (fauteuil roulant)



Allergies



Maladies cardio-vasculaire



Déficience intellectuelle ou handicap mental



Déficience auditive



Déficience motrice



Déficience visuelle



Déficience psychique ou maladie mentale

SOMMAIRE



Notre engagement	03
Parcours apprenant	04
Une démarche simple	06
Des aménagements adaptés	07
Ressources utiles	08
Annexes	09

NOTRE ENGAGEMENT



L'EDA Alienor s'engage en faveur de l'égalité des chances. Toute personne en situation de handicap, temporaire ou permanent, ou présentant un trouble de santé invalidant, bénéficie d'un accompagnement adapté.

Concrètement, nous nous engageons à :

- Prendre en compte vos besoins spécifiques
- Mettre en place des aménagements personnalisés
- Faciliter votre parcours de formation
- Vous accompagner dans vos démarches

La réussite de votre formation repose également sur votre implication.

Votre interlocutrice dédiée - Référente Handicap :

Mme Natacha FOLIGUET

nfoliguet@eda-alienor.com

09 74 19 16 76

Elle est votre contact privilégié tout au long de votre parcours.

PARCOURS DE L'APPRENANT



A L'INSCRIPTION A LA FORMATION

Je signale ma situation

- Directement auprès de la référente handicap
- Via mon espace personnel avocat

Je transmets les justificatifs si nécessaire

AVANT LA FORMATION

Mes besoins sont analysés

- Entretien avec la référente handicap
- Définition d'aménagements personnalisés

PENDANT LA FORMATION

Ma formation est adaptée

- Supports pédagogiques aménagés
- Accès à distance possible
- Aides techniques et humaines

APRÈS / SUIVI

Je reste accompagné(e)

- Suivi tout au long de la formation
- Ajustement des aménagements si besoin

Je peux être orienté(e)

- Vers des structures spécialisées
- Vers des solutions complémentaires

EN BREF





UNE DÉMARCHE SIMPLE

Comment signaler votre situation ?

Vous avez plusieurs possibilités :

- Cocher votre situation directement via votre espace personnel avocat
- Contacter la référente handicap à tout moment par email ou téléphone

Plus votre situation est identifiée tôt, plus les aménagements seront efficaces.

Comment votre formation est-elle adaptée ?

Un entretien est organisé avec la référente handicap.

Identifier vos besoins et définir les aménagements adaptés



DES AMÉNAGEMENTS ADAPTÉS

Chaque situation est unique.

Notre objectif : vous proposer un accompagnement sur mesure, dans un cadre équitable et confidentiel.

Par exemple :

Handicap visuel

- Supports agrandis
- Adaptation des documents
- Aides à la lecture

Handicap auditif

- Interprétariat LSF
- Codeur LPC
- Supports écrits renforcés

Handicap moteur

- Accessibilité des locaux
- Aménagement du poste de travail
- Organisation adaptée

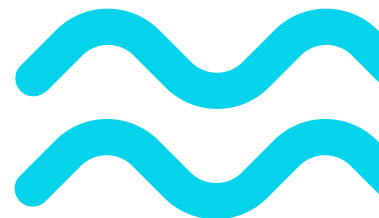
Troubles spécifiques / santé invalidante

- Aménagement du rythme
- Accès à distance
- Accompagnement individualisé

RESSOURCES UTILES

Organismes de formation juridique

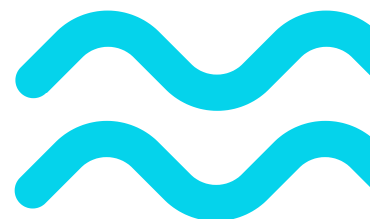
- **Dalloz** - <https://www.dalloz.fr/>
- **Net for Lex** - <http://www.netforlex.fr/>
- **Lexbase** - <https://www.lexbase.fr/>
- **Lexlearning** - <https://www.lexlearning.fr/>



Structures d'accompagnement

- **AGEFIPH** - <https://www.agefiph.fr>
0 800 11 10 09 Service & appel gratuits
De 9h à 18h. Gratuit depuis un poste fixe.
Aide de l'Agefiph 0 811 37 38 39
- **MDPH** - <http://www.mdp33.fr/>
Accueil téléphonique : 05.56.99.66.99
9h00 à 17h15 ; et Vendredi: de 9h00 à 13h30
- **IRSA** - <http://www.irsa.fr/>
Contact : contact@irsa.fr
- **ARI** - <https://ari-accompagnement.fr/>
Contact : siege@ari-accompagnement.fr
- **ADAPEI gironde** - <http://www.adapei33.com/>
05.56.11.11.11 Contact: siege@adapei33.com
- **UNADEV** - <https://www.unadev.com>
0 800 940 168 (appel gratuit)

ANNEXES



- **Loi du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (modifications des dispositions du code de l'éducation introduites par la loi)
- **Décret n° 2005-1587 du 19 décembre 2005** relatif à la maison départementale des personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles
- **Décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005** relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap.